



Changement de poste et d'horaire

Par **numa**, le **03/08/2009** à **15:41**

Bonjour,rnrnje travaille en grande distribution magasin d'environ 120 employés, mon patron veut me changer de poste et d'horaire en ce moment je fais 5h 11h et une apres midi semaine (mardi ou jeudi)pour de la mise en rayon, il voudrais que je passe en caisse pour commencé au plus tot à 8h30 et finir au plus tard à 20h30 rn COMBIEN DE TEMPS AVANT DOIT IL ME PREVENIR?rn AI JE LE DROIT DE REFUSER? rnrnrnrnmerci a vous pour vos reponses

Par **Cornil**, le **08/08/2009** à **16:36**

Bonsoir "numa"rnSur ce forum, où je me suis inscrit récemment, je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 72h...rnrnPour le changement de poste (ne faisais-tu pas de la caisse avant?) tout dépend de ta classification et de ce prévoit la convention collective. Je crois me souvenir qu'il y a une classification "employé polyvalent" qui permettrait ce changement. rnPour les changements d'horaire, tu es à temps plein si je comprends bien. Dans ce cas l'employeur peut modifier tes horaires sans que tu puisses t'y opposer, sous réserve de pas passer d'horaires de jour à de nuit ou de semaine à week-end par exemple, ce qui serait abusif.rnIl n'y a pas de délai minimum dans la loi à ce sujet, mais bon, un changement ne aissant pas le temps au salarié de réorganiser sa vie familiale, serait considéré comme abusif. A mon avis une quinzaine de jours, voire même une semaine ne le serait pas abusif.rnBon courage et bonne chance.rnrnSur ce forum, où je me suis inscrit récemment, je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 72h...

Par **numa**, le **08/08/2009** à **18:03**

bonjour cornilrnrnje te remercie pour le temps ke tu as accordé a mon message merci
beaucoup